

RÈGLEMENT N° 2020-457

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 –
CRÉATION D'UNE AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE
DISTRICT DU VIEUX-QUAI (AVENUE CARTIER)**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin de créer une aire d'affectation multifonctionnelle dans le district du Vieux-Quai et ainsi permettre des résidences de tourisme sur une petite portion de l'avenue Cartier;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Marie-Claude Quessy-Légaré pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin de créer une aire d'affectation multifonctionnelle (M) à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle dans le district du Vieux-Quai (avenue Cartier).
4. Ladite aire d'affectation multifonctionnelle (M) est créée à partir des lots 2 829 308, 2 829 309 et 2 829 310 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en Annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102, est joint en Annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ ET PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 13 octobre 2020
 - **AVIS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE** le 21 octobre 2020
 - **CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE TENUE** entre le 22 octobre et le 5 novembre 2020
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 novembre 2020
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 21 janvier 2021
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 27 janvier 2021
 - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 27 janvier 2021
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 21 janvier 2021

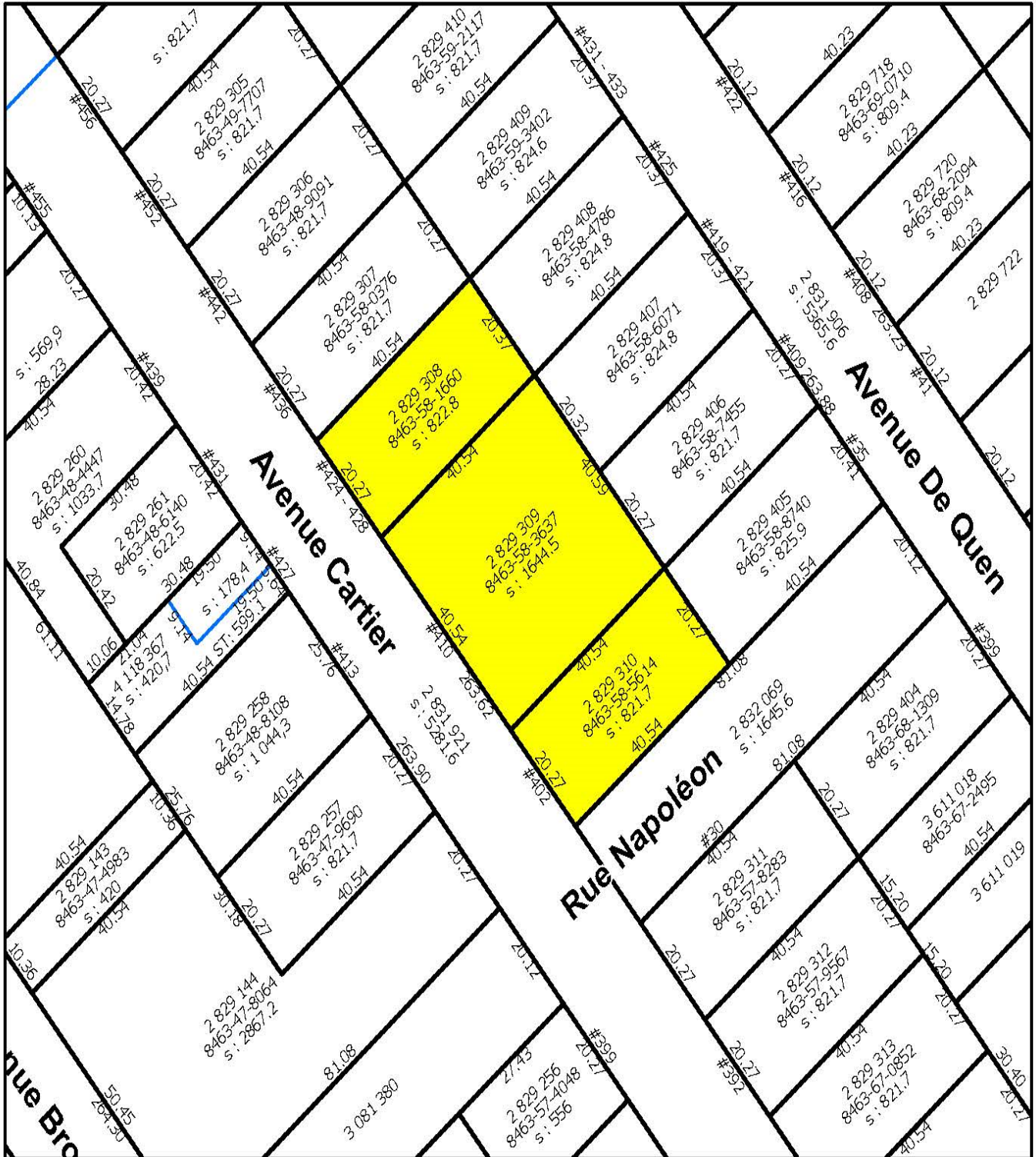
(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

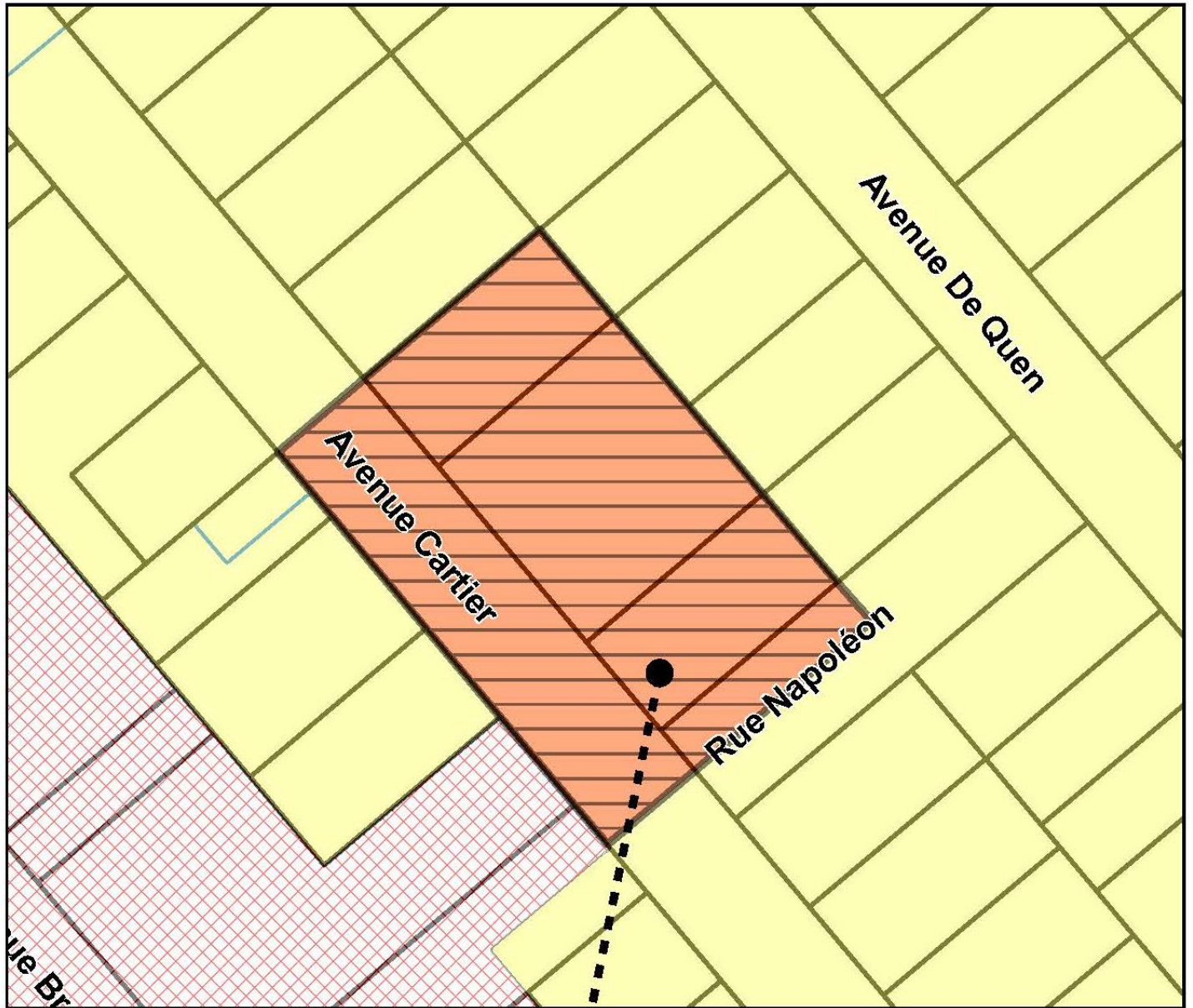
VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE A



ANNEXE B



"Création d'une aire d'affectation multifonctionnelle" (Extrait du plan d'urbanisme # 2007-102, feuillet B)